

Qu'est ce qu'un Déchet d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) ?

- Déchets présentant un risque infectieux,
- Déchets piquants, coupants, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique
- Produits sanguins non utilisés ou arrivés à péremption
- Déchets anatomiques humains non identifiables

Ce classement selon nature conduit à inclure :

Tout article de soins ou tout objet souillé par du sang ou un liquide biologique (pleural, péritonéal, etc...),
Les déchets de laboratoire (de type milieu de culture, prélèvement...)

ET

Les déchets fortement évocateurs d'une activité de soins (seringues, tubulures, sondes, ...) et présentant un impact psycho-émotionnel.



La responsabilité de leur élimination incombe :

- À l'établissement producteur ;
- À la personne morale pour le compte de laquelle un professionnel de santé exerce l'activité productrice de déchets (ex : hospitalisation à domicile) ;
- Dans tous les autres cas, à la personne physique qui exerce l'activité productrice de déchets dans le cadre de son activité professionnelle (ex : médecins et infirmières d'exercice libérale...).

On entend par élimination l'ensemble des étapes de tri, conditionnement, collecte, transport, stockage, et traitement (article L541-2 du Code de l'environnement).

Réglementation

En tant que producteur de déchets, les producteurs de DASRI sont responsables de la gestion et de l'élimination des DASRI (Art. 1135-2 du code de la santé publique).

L'encadrement juridique de la collecte des DASRI est de plus en plus fort :

Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif au traitement des DASRI par les patients en auto Traitement, qui prévoit la mise à disposition gratuite de collecteurs de DASRI auprès des pharmacies.

Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 organise la collecte et le traitement de ces déchets et détaille l'organisation qui doit être mise en place pour que les producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux financent la filière.



DASRI

Une solution smart*
pour un traitement
optimisé des DASRI

* smart : intelligente

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5 route de Lourches - 59282 DOUCHY-LES-MINES
e-mail: infos@siaved.fr - www.siaved.fr

N° Vert 0 800 775 537





LE CVE certifié ISO 14 001 et en cours de certification ISO 50 001

Engagé dans une politique environnementale qui s'inscrit dans les préconisations du Grenelle de l'Environnement, le Syndicat Inter Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED) travaille au quotidien dans l'intérêt de la population afin de lui offrir des équipements performants pour lui garantir sa santé et sa sécurité.

Le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) fait depuis 2014 de la cogénération (production de chaleur et d'électricité). Sa capacité permet de traiter chaque année 88 000 tonnes de déchets dont 8 000 de DASRI.

Fort de son expérience de plus de 20 ans et pour répondre aux exigences de plus en plus fortes des centres hospitaliers et de soins, le SIAVED propose une technologie capable de traiter tous les types de déchets de soins médicaux (hors déchets issus des services d'oncologie).

- Le SIAVED s'engage sur :**
- la destruction totale des micro-organismes
 - la réduction significative du volume et du poids des déchets (> 95%)
 - la destruction de tous les types de déchets organiques (liquides et solides)
 - le traitement de grandes quantités de déchets.
 - la maîtrise des coûts sur le traitement des déchets
 - la formation et la qualification du personnel
 - le suivi permanent et en temps réel des bacs de collecte
 - la limitation des émissions de gaz de cheminée toxiques (incluant dioxines et furanes)

Un service de qualité plus performant

Pour répondre aux problématiques des différents établissements hospitaliers et de soins, la nouvelle installation améliore les performances du CVE. La chaîne de traitement est capable de :

- vidanger en même temps plusieurs bacs dans un godet (capacité de 3 à 5 bacs) pour être vidé dans le four.
- Séparer physiquement les flux de bacs entrants pleins et sales des bacs nettoyés, désinfectés et séchés.
- identifier dans une base de données détaillée sur le cloud les informations relatives à chaque apport de déchets (immatriculation du camion, noms du collecteur et du producteur de déchets, date, horaires associés et toutes les opérations relatives aux bacs : pesée, chargement sur chaîne, vidange, déchargement, sortie du site,...).



L'hygiénisation des bacs de DASRI et l'amélioration des conditions de travail

La modernisation de la chaîne DASRI permet de limiter les risques d'accidents. Les nouveaux circuits, accroches, système de lavage, cycle de désinfection automatique et zone de stockage réduisent considérablement le risque de chute de bacs et de contamination infectieuse. Tout a été pensé pour éviter le contact humain avec les DASRI.

Ainsi, la sécurité du personnel est renforcée et leurs conditions de travail sont améliorées.

La traçabilité par une nouvelle technologie : les puces RFID

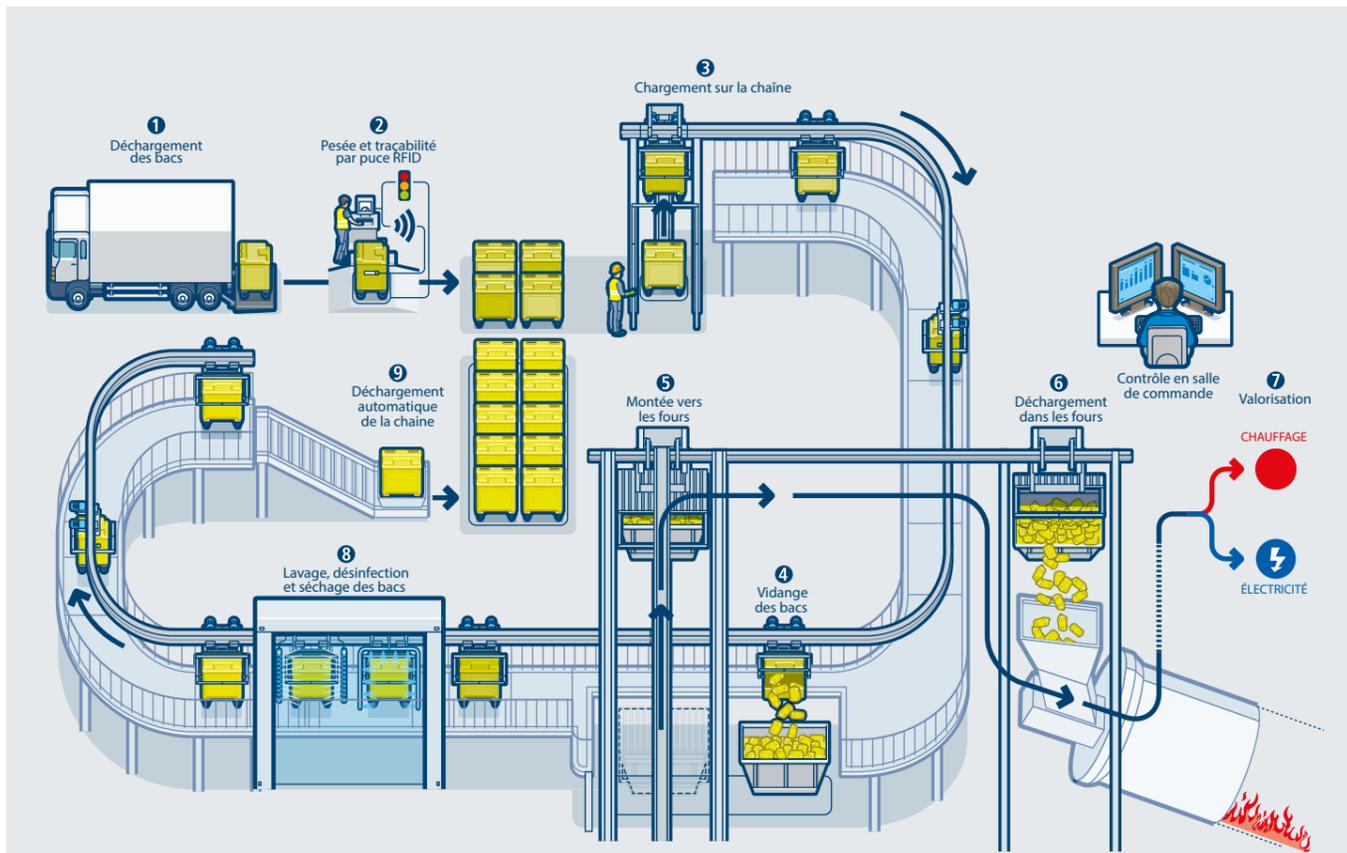
Tous les bacs de DASRI qui entrent sur le site du SIAVED sont munis d'une puce électronique de radio-identification (RFID).

Grâce à ce système, chacun des producteurs de DASRI a accès en temps réel aux données associées à chaque bac qu'ils ont déposé : ils peuvent connaître l'heure d'arrivée, de traitement, ainsi que l'état d'usure. Ainsi, lorsqu'un bac présente un dysfonctionnement, son propriétaire en est informé en temps réel par le biais d'une application dédiée et le bac est gardé en maintenance sans risque d'en perdre la trace. Le système individualise le traitement de chaque bac mais aussi sa pesée, donnant au propriétaire la possibilité d'avoir un retour sur l'homogénéité du remplissage. Ce qui conditionne *in fine* le coût du traitement des DASRI, qui sont facturés au poids la plupart du temps.

- La puce RFID permet :
- le suivi et la gestion des bacs dès leur entrée sur la chaîne
 - la dématérialisation de tous les documents de traçabilité pour constituer une base de données accessible sur une plateforme cloud
 - l'optimisation du fonctionnement de l'installation ainsi que la chaîne de transport



Fonctionnement de la chaîne de traitement des DASRI au SIAVED



LÉGENDE

- Déchargement des bacs de DASRI par les collecteurs.
- Pesage et dématérialisation de la traçabilité par une solution RFID.
Stockage tampon des bacs dans une zone d'attente dédiée.
- Chargement des bacs par un opérateur dans la chaîne après contrôle des apports.
- Vidange automatique dans un godet avec un couvercle piloté par un automate.
- 5 et 6. Convoyage et déchargement des déchets vers les fours.
7. Valorisation
CHAUFFAGE
ÉLECTRICITÉ
- Lavage, désinfection et séchage des bacs.
- Déchargement automatique des bacs par un tapis.
9. Zone couverte et propre d'attente des bacs prêts à repartir dans le circuit de collecte.